



DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU

Étaient présents :

Mmes et MM. ARNAUTOU JACQUOT BEN ISMAIL BAILLET NOBILI STUSSI THIEBAUT URSELLA DEVITERNE VALEIX PFEIFER SAINT-PIERRE AM. SKA PAYET Crespino-ACHAOUI E. SKA ESNAULT GAYE SCHRAM DENNETIERE LEMAIRE CASTELA OGIEZ N JACOB C JACOB ANDRE

Absents excusés :

P. CHRETIEN a donné pouvoir à B. PFEIFER

J. LITAIZE a donné pouvoir à I. STUSSI

Absent :

C.LOUIS

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, D. DEVITERNE ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

**Modification du tableau des emplois et des effectifs pour réintégration après disponibilité :
création d'un emploi de responsable des relations publiques et de la vie citoyenne**

Nomenclature : 4.1.1 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T – Délibérations et conventions

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 26

votants : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

Rapporteur : S. ARNAUTOU

Exposé des motifs

Dans le cadre de son projet de mandat, la nouvelle équipe municipale a pour objectif de développer fortement les animations de la ville, de mettre en place une véritable participation citoyenne et d'améliorer la relation au citoyen.

Considérant la réintégration d'un agent, à compter du 1^{er} mai 2026, suite à une disponibilité de 3 ans, il convient de créer un emploi de responsable des relations publiques et de la vie citoyenne comme suit :

- 1 temps complet, ouvert aux agents de catégories B suivants :
 - Rédacteur,
 - Rédacteur principal de 2^{ème} classe,
 - Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Délibération

En conséquence, Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** la création d'un emploi de responsable des relations publiques et de la vie citoyenne, comme suit, à compter du 1^{er} mai 2026 :
 - 1 temps complet, ouvert aux agents de catégorie B suivants :
 - Rédacteur,
 - Rédacteur principal de 2^{ème} classe,
 - Rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- **D'inscrire** les crédits au budget communal ;
- **De modifier** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les propositions susvisées.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 14/04/2026 et que la convocation a été faite le 03/04/2026.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 14 avril 2026
Le Maire,
Sandrine ARNAUTOU

Le Maire

